

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 57 (1959)

Heft: 11

Artikel: Ce qu'on trouve dans nos rivières

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215267>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est une inconnue à l'échelon de l'administration suisse. Ce qui revient à dire que *notre plan d'aménagement du territoire national sera établi lorsque chacune de nos 3101 communes aura, d'entente avec ses voisines et en pleine coordination, établi son propre plan*. Voyons donc ce que font ces communes.

«Sur les 3101 communes suisses, déclare M. Georges Béguin, on constate que seules 882 communes possèdent une réglementation ou des plans d'aménagement des constructions sur leur territoire. Cela représente ainsi, pour l'ensemble du pays, une moyenne de 28,5 %. N'est-ce pas inquiétant? A peine le tiers de nos communes suisses a jugé nécessaire, jusqu'à présent, de réglementer la construction ou l'aménagement du territoire communal. Rien d'étonnant, dès lors, à ce que n'importe qui peut constater chez nous: un grand désordre dans la construction et dans l'aménagement des territoires communaux.»

Et l'on constate que sur le total des 949 communes que compte la Suisse romande, «*seules 179 communes possèdent des règlements de construction ou des plans d'aménagement, ce qui représente en moyenne à peine le 19 % de l'ensemble*. C'est dire que, si dans toute la Suisse le 28,5 % des communes a fait quelque chose, en Suisse romande nous sommes bien en dessous de la moyenne générale du pays.

«Et pourtant, l'établissement de plans d'aménagement bénéficie de la sollicitude financière de la Confédération suisse... La subvention fédérale va de 10 à 30 % du montant des frais d'établissement de ces plans, la part cantonale devant être égale à celle de l'Etat fédéral.

Or, la Centrale fédérale des possibilités de travail, qui est l'organe compétent en cette matière, n'est appelée que très rarement à octroyer des subventions pour ce genre de dépenses. *Les crédits sont là, mais personne, ou à peu près personne, n'en fait usage*, au grand regret de la centrale intéressée.

... Il faut bien constater, avec beaucoup d'amertume, que notre peuple somnole et qu'il n'a pas compris qu'il vaudrait mieux prévenir que guérir.»

Ce qu'on trouve dans nos rivières

ASPAN. Les cours d'eau ont toujours charrié détritus et débris – particulièrement en période de crues; mais cette pollution naturelle était régulièrement éliminée par la fonction auto-épuratrice des eaux: des montagnes à la mer coulait une eau pure et saine.

Il n'en est plus ainsi depuis que les populations humaines, croissant et multipliant, y déversent les rebuts de la civilisation moderne: résidus industriels, ordures, produits de lessivage des routes et des champs, eaux usées, déchets d'abattoirs et même cadavres d'animaux viennent s'ajouter aux débris végétaux, au gravier et à la terre que les cours d'eau arrachent à leurs rives. La navigation et les industries contribuent à grossir ce

flux que la législation communale, cantonale et fédérale ne parvient pas à endiguer.

Les immondices s'échouent le long des rives de nos fleuves et de nos rivières.

Ce sont les employés des usines au fil de l'eau qui sont le mieux au courant, si l'on ose dire, de la composition de ces débris qui s'accumulent devant les grilles de filtrage et de protection des turbines. Il y a longtemps que ces employés n'opèrent plus à la main; les râteaux même ne suffisent plus: ce sont des machines, au moment des crues particulièrement, qui éliminent les débris et les rejettent en aval. Outre les troncs, les branches, les algues et les herbes – d'origine naturelle – des boîtes de conserves, des bouteilles, des ampoules, de vieux souliers et les inévitables ressorts de sommier viennent finir leur carrière, un jour, devant les grilles de filtrage. Il faut ajouter à ce catalogue, qui pourrait être beaucoup plus long, les cadavres d'animaux. Voici ce qu'indique, à cet égard, la liste de débris tenue par le personnel d'une usine de l'Aar (pour l'année 1957):

1 mouton	36 lapins
5 veaux	75 poules
24 porcs	341 poissons
11 chiens	1 lièvre
31 chats	3 cygnes

La «Verband Aare-Rheinwerke» (Union des usiniers de l'Aar et du Rhin) a alors décidé, en 1951, de ne plus rejeter en aval les cadavres d'animaux ainsi que les déchets de plomb et de verre. Les usiniers se sont engagés volontairement à sortir ces détritus et ces débris des fleuves et des rivières. Du lac de Bienne à Coblenze et du lac de Constance à Bâle on dénombre actuellement 22 stations chargées de les éliminer ou de les détruire. Les cadavres d'animaux – dont on pourrait remplir deux wagons de chemin de fer par année et pour l'ensemble des usines – sont parfois enterrés immédiatement ou alors conservés et périodiquement enlevés par un organisme central qui les incinère.

On s'étonnera peut-être que les déchets flottants de nature végétale soient rendus à la rivière en aval de l'usine. L'expérience a montré que c'était là la solution la plus économique; il est en effet inutile de les sortir: c'est au moment des grandes crues que se produisent les plus gros apports, les grilles de filtrage sont alors submergées et sont impuissantes à retenir ces déchets qui ne peuvent que continuer leur course; les efforts d'une usine d'amont pour les retenir ne soulageraient d'ailleurs guère les installations en aval.

Le volume des débris, déchets et détritus flottants ne représente pourtant qu'un millionième environ du débit d'un cours d'eau moyen.

Les matières putrescibles entraînées par les eaux usées, plus nocives, constituent un danger bien plus grave et leur élimination pose un problème beaucoup plus difficile à résoudre.

En comptant qu'un individu «use» en moyenne 450 l d'eau par jour, la moitié de la population d'une ville comme Zurich (200 000 habitants)

environ) déverse 90 000 m³ d'eau polluée par jour dans les eaux de la Limmat. Ceci représente un débit d'environ 1 m³ à la seconde. Quand on sait que le débit moyen de la Limmat est de 100 m³ à la seconde, on calculera que les eaux usées y coulent dans une proportion de 1 %. Ce rapport est évidemment aggravé au moment des basses eaux.

Schwierigkeiten des Landschaftsschutzes

Bn. Aus Anlaß der ersten schweizerischen Gartenbauausstellung (G 59) in Zürich hat der «Plan», die von Prof. Dr. E. Winkler vorzüglich redigierte schweizerische Zeitschrift für Landes-, Regional- und Ortsplanung, kürzlich eines seiner Hefte dem Thema «Landesplanung und Landschaftsgestaltung» gewidmet. Der Herausgeber betont einleitend den engen Zusammenhang zwischen Landesplanung und Landschaftsgestaltung. Jeder ernsthaften Landesplaner sei durchaus klar, daß seine eigene Arbeit nur Mittel zum Zweck dessen sein könne, was Landschaftsgestalter und Landschaftspfleger erstlich und letztlich erstreben oder grundsätzlich zu erstreben haben: eine optimal gestaltete Landschaft im Sinne eines Gefüges von Erdrinde, Gewässern, Lufthülle, Pflanzen, Tieren und Menschen, in welchem jedem dieser einzelnen Elemente bestmögliches Dasein und normale Entwicklung gewährleistet ist. Gehe es hierbei dem Orts-, Regional- und Landesplaner um die Schaffung legaler Richtlinien, so dem Gestalter und Landschaftspfleger um die Formung der Landschaft selbst, die ohne wohlerwogene Pläne wohl kaum erzielt werden könne. Gleich den Landesplanern sind sich die schweizerischen Garten- und Landschaftsgestalter bewußt, daß eine richtige Landschaftspflege weder nur Planung und Gestaltung von Grüngebieten noch nur von Bauwerken sein dürfe, und sie wissen, daß in der Landschaft einem höchst vielfältigen Erscheinungsgefüge Rechnung zu tragen ist, wobei erhaltendes wie gestaltendes, vor allem aber koordinatives Wirken oberste Richtschnur zu sein hat. Die G/59 scheint sich uns – so erklärt Prof. Winkler abschließend – als ein für eine vermehrte und vertiefte Zusammenarbeit aller an einer gesunden Entwicklung des Menschen und seines Lebensraumes Interessierten, insbesondere aber aller Landschaftsplaner und -gestalter, nach vielen Richtungen symbolischer Impuls darzubieten.

Daß der moderne Landschaftsschutz aber verschiedenen Schwierigkeiten begegnet und kein einfach zu lösendes Problem ist, beleuchtet in einem der zahlreichen Beiträge der erwähnten Nummer des «Plans» Dr. Theo Hunziker vom kantonalzürcherischen Hochbauamt. Er äußert sich über diese Schwierigkeiten wie folgt:

«Kaum ein anderes Sachgebiet von so hohem öffentlichem Interesse sieht sich heute in einem solchen Maße vor Schwierigkeiten in der Verwirklichung gestellt wie gerade der Landschaftsschutz, insbesondere im Bereich der Großstadt. Um ihnen wirksam begegnen zu können, ist es unerlässlich, sich über ihre Ursachen Rechenschaft zu geben.»